

25/01/2018

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

COMMUNE DE PEGOMAS



1. CONTEXTE GENERAL FINANCIER

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

2. CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2018

Le projet de loi de finances 2017 :

- Réduction de moitié de la baisse des dotations de l'Etat
- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement fera l'objet d'un texte de loi spécifique en 2017 pour application en 2018.

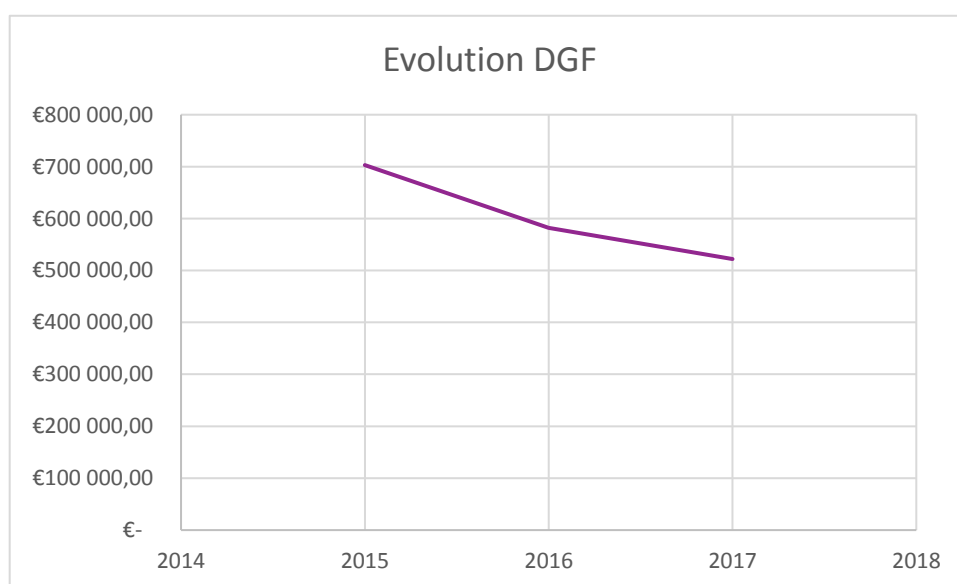
Le contexte financier :

Croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat :

- La réforme des rythmes scolaires,
- L'augmentation des dépenses de personnel,
- La suppression des emplois aidés,
- La sécurité des établissements,
- La suppression progressive de la taxe d'habitation
- Le transfert de certains actes aux mairies (PACS, changement de prénom, aide à la population pour effectuer les démarches en ligne telles que les cartes grises, les permis de conduire...)

Baisse des dotations DGF à la commune de Pégomas :

2015	702 953 €
2016	582 037 €
2017	522 037 €



Malgré ce contexte financier, la ville de Pégomas souhaite:

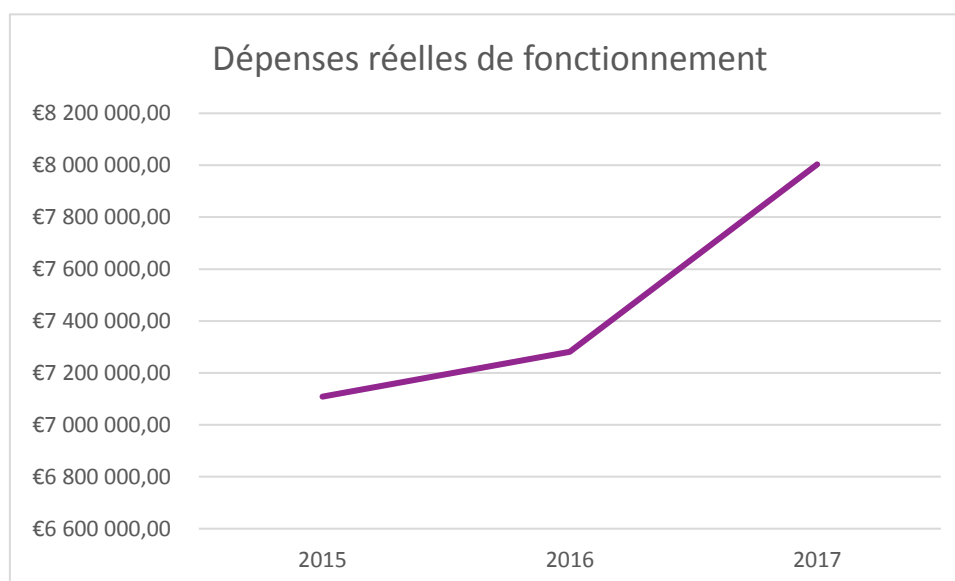
- Maintenir le niveau des services offerts à la population,
- Maintenir les taux de la fiscalité locale votés en 2016 par la commune et inchangés depuis.

3. ANALYSE RETROSPECTIVE 2015 – 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

	2015	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement	7 108 635,24 €	7 281 136,90 €	8 003 226,08 €
Charges à caractère général	1 310 375,73 €	1 239 152,67 €	1 708 421,81 €
Charges de personnel	4 836 865,75 €	5 075 419,20 €	5 288 207,45 €
Atténuations de produits (<i>pénalités SRU...</i>)	316 235,40 €	312 777,60 €	368 020,14 €
Autres charges de gestion courante - <i>Indemnités élus, service d'incendie, CCAS...</i>	448 176,45 €	435 456,30 €	378 265,83 €
Charges financières (<i>intérêts</i>)	182 732,77 €	202 877,81 €	104 950,87 €
Charges exceptionnelles	14 249,14 €	6 450,32 €	11 566,98 €

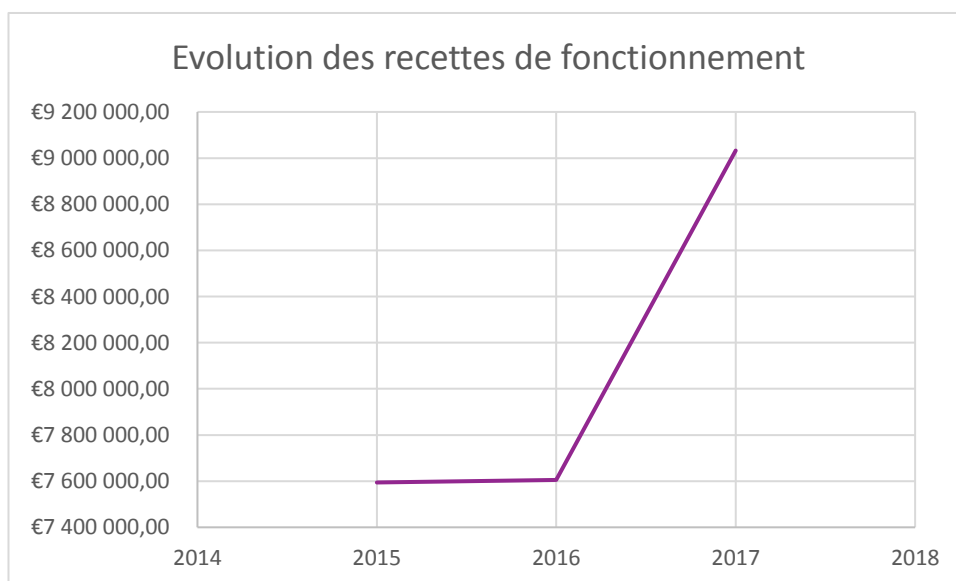


Il est à noter une augmentation des charges de personnel constante entre 2015 et 2017 bien qu'en 2016 des charges sont venues s'ajouter : l'embauche de deux personnels de police municipale, l'augmentation des taux de cotisation patronale de l'IRCANTEC, l'application de la réforme des agents de catégorie B, la revalorisation du point d'indice au mois de juillet 2016 et l'augmentation des heures travaillées de la police municipale induite par l'état d'urgence du pays. Puis en 2017, la deuxième partie de la revalorisation du point d'indice au mois de février et la reprise du personnel de la caisse des écoles.

Cette dernière explique également la forte augmentation des dépenses de fonctionnement (cantine, fournitures scolaires, frais de transports...)

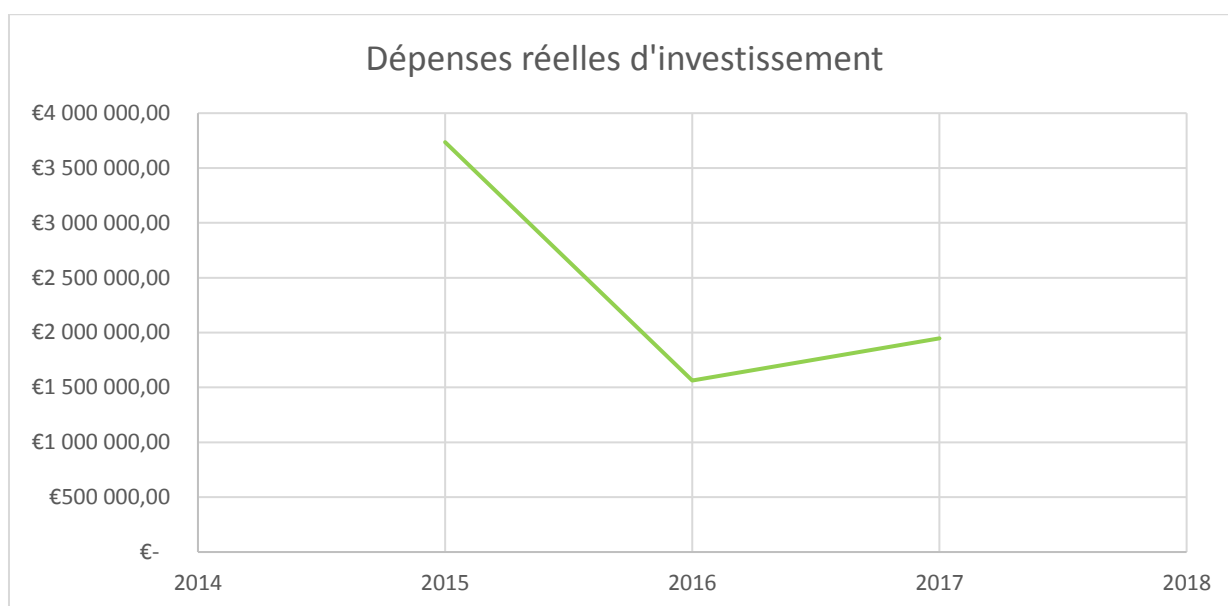
Evolution des recettes de la section de fonctionnement

	2015	2016	2017
Atténuations de charges <i>Remboursement rémunérations de personnel</i>	391 165,82 €	227 279,45 €	91 402,49 €
Produits des services <i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i>	1 036 767,28 €	991 931,02 €	2 075 533,54 €
Impôts et taxes	4 862 933,42 €	4 996 629,65 €	5 383 649,01 €
Dotations et participations	1 154 486,80 €	1 237 398,51 €	1 363 071,03 €
Autres produits gestion courante	67 344,66 €	76 073,36 €	78 665,13 €
Produits financiers			
Produits exceptionnels	81 566,54 €	75 839,91 €	40 277,48 €
Recettes réelles de fonctionnement	7 594 264,52 €	7 605 151,90 €	9 058 886,20 €



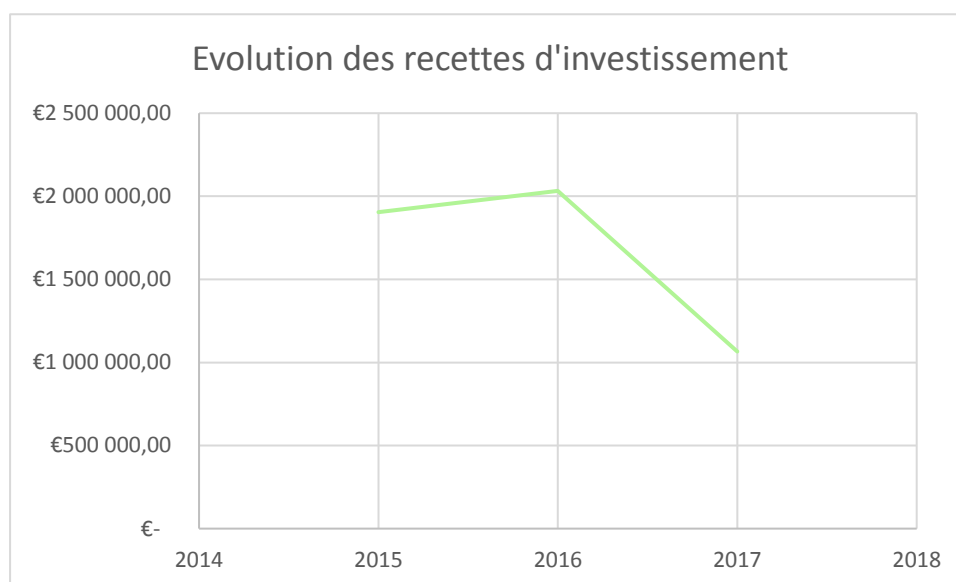
SECTION D'INVESTISSEMENT**Evolution des dépenses de la section d'investissement**

	2015	2016	2017
Immobilisations corporelles <i>(réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)</i>	1 489 979,66 €	971 230,50 €	1 588 584,65 €
Immobilisations en cours	2 033 447,87 €	307 869,40 €	- €
Remboursement d'emprunts	212 314,95 €	274 202,98 €	298 819,95 €
Autres immobilisations financières		10 000,00 €	- €
Dépenses réelles d'investissement	3 735 742,48 €	1 563 302,88 €	1 947 693,97 €



Evolution des recettes de la section d'investissement

	2015	2016	2017
Subventions d'investissement	1 025 659,94 €	422 614,20 €	311 074,36 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et TLE</i>	579 030,68 €	649 960,35 €	181 938,50 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	300 000,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €
Autres immobilisations financières		10 000,00 €	
Emprunts		600 000,00 €	
Immobilisations corporelles	480,22 €		205 €
Recettes réelles d'investissement	1 905 170,84 €	2 032 574,55 €	1 065 670,52 €



4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

1. Les recettes de fonctionnement:

LES GRANDES LIGNES...

- **Fiscalité directe**
 - ✓ Reconduction des taux votés en 2016
- **Dotations / subventions**
 - ✓ Aucune information communiquée par l'Etat au moment de la préparation du ROB
- **Autres recettes**
 - ✓ Recettes tarifaires*
 - ✓ Droits de mutation**
 - ✓ Maintien de l'attribution de compensation de 774 676 €
 - ✓ Intégration par anticipation du résultat de l'année 2017

() Activités générant une recette tarifaire pour la ville: accueil périscolaire, restauration scolaire, et plus généralement l'ensemble des services assortis d'un tarif proposés par la ville.*

*(**) Droits de mutation: quote-part revenant à la commune des droits et taxes perçus par les notaires lors du changement de propriétaire des immeubles.*

2. Les dépenses de fonctionnement:

- **Les frais de personnel**

La commune devra conserver l'évolution constante des dépenses de personnel car des changements sur l'année 2018 sont prévus :

- ✓ Mise en œuvre de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.
- ✓ Recrutement de personnel pour remplacer les départs à la retraite.
- ✓ Compensation de l'augmentation de la CSG appliquée aux agents
- ✓ Etc...

- **Les dépenses de gestion**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de maintenir au niveau proche du réalisé 2017.

- **Les subventions versées aux associations**

Stabiliser voire réduire le montant des subventions votées.

- **Les intérêts de la dette**

Le montant des intérêts pour l'exercice 2018 s'élève à 183 959,71 € €

3. L'endettement de la ville

Il se compose de 6 emprunts comme suit :

Désignation	Banques	Montant	Capital restant dû au 31/12	Durée	Taux	Fin de l'emprunt
Programme d'investissement	CRCA	1 840 000.00 €	1 213 186.82 €	25 ans	5.4 %	2033
Programme d'investissement	CRCA	1 658 020.43 €	1 213 044.92 €	25 ans	5.45 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	748 848.48 €	25 ans	5.32 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	900 000.00 €	20 ans	2.10 %	2035
Création périscolaire	Caisse d'Allocations familiales	60 000.00 €	48 000.00 €	10 ans	0 %	2025
Acquisition local police municipale	CRCA	600 000.00 €	581 424.64 €	25 ans	2.05 %	2041

Rappel: le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

4. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018

1. La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

La PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat, avec un découpage dans le temps. La commune de Pégomas ne prévoit pas de réalisation d'envergure nécessitant un étalement des dépenses sur plusieurs exercices.

En 2017, la commune avait envisagé un seul projet nécessitant une dépense pluriannuelle pour la création d'une médiathèque sur le site de l'ancienne mairie.

La première phase consacrée aux études de faisabilité et à l'estimation financière du projet a été réalisée sur l'exercice 2017. La municipalité a fait le choix de suspendre ce projet dont les coûts se sont avérés trop élevés, et a fait réaliser quelques travaux de rénovation par nos services techniques afin d'ouvrir les portes de la médiathèque à la rentrée 2017.

2. Travaux de voirie et réseaux

Réfection de l'enrobé et goudronnage de divers chemins communaux

Installation de réseaux d'eaux pluviales

Aménagements trottoirs

3. Acquisitions

Terrain situé en face de la poste

Camion et véhicule utilitaire pour les services techniques

Souffleur électrique

4. Travaux divers

- Fin de l'aménagement du local acquis par la commune pour le futur poste de police municipale
- Fin de l'aménagement du local acquis par la commune destiné à la location de SOS médecin
- Extension de la salle Mistral afin d'y réaliser un entrepôt de stockage du matériel des fêtes
- Réhabilitation de la maison qui abritait les « Restos du Cœur » afin d'y installer un service municipal.
- Travaux d'aménagement dans les écoles (changement des sols souples, pose de climatisations, extension d'un périscolaire...)

5. Sécurité

Extension du système de vidéo-protection aux abords du futur collège

Déplacement du CSU dans le nouveau local de police municipale

Mise en place d'une campagne de débroussaillage

6. Assainissement

Les valettes – Castellaras (nouveau passage proposé)